

I. Définition du champ et de la portée de l'activité

La coopération environnementale a été grâce au PAM, l'un des premiers champs de la coopération multilatérale en Méditerranée. Cette expérience de dialogue, en vigueur depuis 1975 permet de mieux suivre les évolutions des récentes années et de répondre favorablement aux exigences mondiales définies pour le développement durable suite à la Conférence de Rio par la création de la Commission Méditerranéenne pour le Développement Durable.

Le contexte économique de la région méditerranéenne a également fortement changé. Par leur évolution récente vers l'économie ouverte de marché, les pays de la Méditerranée du Sud et de l'Est se trouvent également très fortement associés au jeu économique et commercial international. Leur adhésion au Gatt et/ou à l'OMC ainsi que l'engagement de l'Union européenne à réviser ses anciens accords commerciaux avec les pays tiers ont conduit les différents protagonistes du partenariat euroméditerranéen au projet de création d'une zone de libre-échange à l'horizon 2010.

Alors que la politique de proximité ainsi définie par l'Union européenne en 1995 semble ouvrir des perspectives assez favorables pour l'avènement tant attendu d'une croissance économique forte dans les pays méditerranéens, cette dynamique, si elle est enclenchée, ne risque-t-elle pas de compromettre les chances d'un développement respectueux d'un environnement déjà fortement dégradé ?

Sur un plan strictement commercial, on peut se demander en effet si, à technologies inchangées, ie si de nouvelles techniques ne sont pas disponibles ou si leur financement est trop aléatoire, le développement des exportations agricoles, industrielles ou de services (tourisme), ne risque pas, de multiplier les effets négatifs des processus de production de la plupart des créneaux porteurs d'exportation (agriculture, énergie, produits dérivés du pétrole, engrais, ciments, cuirs etc...)

La libéralisation des importations permettra-t-elle aux entrepreneurs exportateurs des pays méditerranéens d'acquérir, à moindre coût, des équipements technologiques adéquates, promptes à entamer un processus de mise à niveau des appareils productifs existants ?

Le défi de l'acquisition de moyens de production plus propres, pour le commerce extérieur notamment, doit être relevé dès aujourd'hui car, outre les risques encourus par l'atmosphère, l'eau et la Mer Méditerranée, c'est la compétitivité même des produits d'exportation méditerranéens qui se trouverait remise en cause dans le processus de mise en place de la zone de libre-échange.

A la lumière des données nouvelles du commerce mondial et notamment les négociations sur les normes et le labelling qui ont lieu dans le cadre de l'OMC, ainsi que des exigences environnementales du Marché unique européen, on peut s'attendre en effet à un durcissement des positions des principaux partenaires quant aux conditions de la libre circulation des biens et des services ainsi qu'un renforcement du goût des consommateurs pour les produits écologiquement fabriqués.

De fait, il semble que se présente dès aujourd'hui une chance exceptionnelle de concilier en Méditerranée exigence de compétitivité commerciale et protection de l'environnement. La mise à niveau environnementale des économies des pays méditerranéens constitue donc un défi incontournable pour ces pays et une chance pour les générations futures.

La question est de savoir si les opérateurs économiques en ont la volonté et les moyens humains, technologiques et financiers.

Dans le secteur agricole, industriel ou des services (le tourisme notamment), l'investissement étranger, notamment européen, en apportant capitaux, technologies et compétences permettra-t-il de relever ce défi ou risque-t-il, guidé par des intérêts de rentabilité, d'aggraver la situation environnementale actuelle ?

Dans une période de pénurie de capitaux et de technologies appropriées auxquelles sont confrontés ces pays pour la plupart en phase de stabilisation et d'ajustement depuis plusieurs décennies, quelles politiques macroéconomiques, financières ou fiscales nouvelles, les pouvoirs publics nationaux et européens pourraient-ils mettre en oeuvre pour sensibiliser et inciter les opérateurs nationaux et étrangers à "produire propre", au moins pour l'exportation?

II. Méthode de travail, termes de références

L'activité permettra d'effectuer un diagnostic suivi de formulations de stratégies et de politiques. Une analyse des priorités, des moyens d'actions et des modalités de la coopération internationale doit être réalisée afin d'établir des stratégies possibles pour la mise à niveau environnementale dans les pays concernés.

Dans le contexte défini plus haut, il est important que l'étude prévue contienne notamment :

Une analyse précise de la dynamique des échanges commerciaux euroméditerranéens sera effectuée ; le but est d'identifier une perspective plausible de l'impact de la zone libre-échange sur cette dynamique et donc sur l'environnement.

Les études existantes relatives aux productions à leur impact sur l'environnement ainsi que les travaux effectués par le groupe Industrie et développement durable seront examinés.

La dynamique des importations et notamment celle des biens d'équipement, les conditions de la circulation des biens et services au sein de la zone de libre-échange devront être examinées, branche par branche. (analyse des accords d'association, législation communautaire douanière et environnementale, protection du consommateur etc...) Cette analyse de l'espace juridique supranational permettra de comprendre la dynamique présente et prévisible des échanges.

Les tendances et motivations de l'investissement étranger en Méditerranée devront être identifiées précisément.

Afin de renforcer des stratégies praticables, le contenu des législations nationales environnementales et l'état de leur mise en application devront être évalués, notamment dans les secteurs d'exportation.

De nouvelles modalités de coopération internationale, financières et technologiques seront identifiées.

Une attention particulière sera accordée aux domaines et instruments ayant un impact opérationnel direct pour les acteurs économiques et sociaux directement concernés par la gestion des ressources (exploitations agricoles, entreprises...).

III. Programme de travail et ateliers

Le programme prévu se déroulera en 5 phases suivant le calendrier suivant :

Phase I : Préparation de l'atelier de lancement de l'étude

- Préparation du document à soumettre à l'atelier
- Identification et contacts avec les experts
- Organisation de l'atelier

Fin de la phase I : 30 Mai 1997

Phase II : Atelier de lancement

- Déroulement de l'atelier (1ère quinzaine de Juillet)
- Synthèse des conclusions et recommandations à travailler

Fin de la phase II : 31 Juillet 1997

Phase III : Etude et consultation d'experts

- Rédaction de documents intermédiaires correspondant aux chapitres de l'étude
- Consultation d'experts par correspondance

Fin de la phase III : 31 Mars 1998

Phase IV : Rédaction de l'étude

- Corps de l'argumentaire
- Propositions de stratégies et de politiques
- Traduction, édition etc...

Fin de la phase IV : 31 Mai 1998

Phase V : Atelier d'évaluation et finalisation de l'étude

- Atelier (juillet 1998)
- Finalisation

Fin de la phase V : Septembre 1998

Chacune des phases I à V donnera lieu à un rapport d'activité soumis au Groupe de travail par le Professeur Salvino Busutill, task manager.

IV. Evaluation budgétaire

Coordination, recherches et secrétariat 7500

Foundation For International Studies, Malta
Une personne à mi-temps.

Atelier de lancement 10 000

Travail préparatoire (2 500)
Voyages, séjours, frais 6/7 experts (5 000)
Logistique (2 500)

Etude 36 000

Honoraire consultant (25 000)
Communications aux experts (5 000)
Traduction (6 000)

Réunion d'évaluation et de recommandations 15 000

Préparation (2 500)
Voyages, séjours et frais 8/10 experts (10 000)
Logistique (2 500)

Finalisation 5 000

Expertise (2 500)
Impression, reproduction (2 500)

TOTAL 73 500

V. Liaisons avec le PAM, autres conférences et expertises externes

Monsieur Chabason de l'Unité de coordination du PAM a été contacté et sera notre correspondant permanent pour ce travail.

Les travaux d'étude seront menés par un consultant extérieur qui travaillera sous la direction du Professeur Salvino Busuttill, qui assurera la coordination avec le Groupe.

Le Commissariat Général du Plan étudie la possibilité pour son groupe économique de travailler dans ce sens.